

LA MÉTÉOROLOGIE : UN DES FACTEURS DE LA RÉVOLUTION !

De nombreux tableaux entre le 17^{ème} et le 19^{ème} siècle nous montrent des paysages enneigés et des étangs gelés. Cette période, appelée « petit âge glaciaire », est attribuée à une faible activité du soleil dont l'énergie envoyée sur terre diminue. De plus, de nombreuses éruptions volcaniques réduisent l'ensoleillement et provoquent un refroidissement de l'hémisphère nord de 0,2° sur toute l'année.

Le 18^{ème} siècle particulièrement, a connu une succession d'événements météorologiques importants : sécheresses, inondations, tempêtes, froid intense.

1709 – L'année du grand hiver - "Le plus rigoureux hiver que l'on ait connu de mémoire d'homme" détruit céréales et arbres, le prix du boisseau augmente. Les vignes gèlent : le vin est très cher et peu bon, le prix des eaux de vie devient excessif. Les loups font rage dans les bois de Louveciennes et de Marly.

1716 – année de la grande sécheresse - l'été se caractérise par une chaleur difficilement supportable et une longue sécheresse. Des rivières sont asséchées et les mares à sec provoquent, tout comme en 1732, disette de blé et de fourrage.

1733 – Pluies torrentielles, la Seine déborde, de même qu'en 1740, 1764, 1774.

1740 – Froid intense, la terre gèle sur une profondeur de 75 cm, mais débarrasse le pays des souris et des rats qui meurent sur les tas de grains.

1747 – Année des inondations provoquées par des pluies torrentielles.

1776 - Un hiver mémorable avec de fortes chutes de neige telles que Madame Du Barry se promène en traîneau dans les chemins enneigés de Louveciennes.

1783 – Année de toutes les catastrophes météorologiques. L'abondance des pluies et les orages n'ont jamais été aussi fréquents et terribles, provoquant de nombreux incendies.

1788- Année pré-révolutionnaire - l'hiver est doux et apporte parasites et mauvaises herbes, le printemps chaud et sec empêche la croissance des céréales que l'été pluvieux fera pousser. Le cyclone du 12 juillet, accompagné de grêle, ravage les moissons, luzernes, fruits, légumes, arbres et vignes. " Sa Majesté connaissant toute la perte que faisaient les Français dans les différentes provinces par où l'orage destructeur avait passé, fit rendre un arrêt en son Conseil d'Etat, daté du 26 juillet, pour une création d'une loterie de douze millions en faveur des provinces dévastées et ravagées par cette grêle..."

1789- Dès janvier, le gel s'amorce, suivi d'un vent chaud favorisant la pousse du blé, aussitôt stoppée par la neige et les gelées. En d'avril, pluies importantes, suivies d'un temps sec et brûlant qui anéantit tout espoir de récolte.

Au prix élevé des céréales insuffisantes, s'ajoutent les taxes du roi et des seigneurs. Le peuple se retourne alors contre le roi.....

GÉNÉALOGIE ET HISTOIRE

Bougival
La Celle Saint-Cloud
Louveciennes

27 septembre 2008

NOS PREMIERS MAIRES

7 vendémiaire an CCXVII

Les premières municipalités

Les premières municipalités sont créées par un édit royal de juin 1787. Le syndic municipal est élu du peuple au suffrage censitaire pour trois ans. Le seigneur, le président du Conseil et le curé sont membres de droit de cette administration.

Après juillet 1789, un décret de l'Assemblée Nationale du 14 décembre 1789, définit de nouvelles règles :

Le seigneur et le curé disparaissent et le maire remplace le syndic. Les nouveaux maires sont principalement issus du Tiers Etat. Il est prévu que le Conseil municipal, élu à l'origine pour deux ans, soit renouvelé par moitié. Deux élections partielles ont lieu les 14 novembre 1790 et 13 novembre 1791. Le premier maire reste en fonction jusqu'en 1791.

Le décret de l'Assemblée Nationale du 19 octobre 1792 supprime les conditions de ressources pour l'exercice du droit civique. Les élections ont généralement lieu en décembre 1792.

Mais, dès le 5 brumaire An III (26 octobre 1794), un décret de l'Assemblée Nationale suspend les élections et prolonge les municipalités existantes. Il prévoit en outre la destitution et l'épuration des municipalités pas assez, puis trop révolutionnaires.

La démocratie locale se termine avec la Constitution du 5 Fructidor An III (22 août 1795) où seules les villes de plus de 5.000 habitants conservent une municipalité propre. Les autres communes sont dorénavant administrées au niveau du canton et représentées par un agent municipal. Il faudra attendre 1800, pour voir le retour des municipalités dans toutes les communes.

Depuis 1625 et Richelieu, créateur de l'unité administrative, et jusqu'à la Révolution, le Royaume de France est administré en paroisses. Le curé en est à la fois le chef spirituel et de la communauté villageoise, qu'il gère avec le Conseil de « Fabrique » ⁽¹⁾ ayant à sa tête un (e) marguillier(ère). ⁽²⁾ Le dernier marguillier avant la Révolution à Louveciennes est Nicolas Mercier. Il faudra attendre le 29 novembre 1810 pour avoir un nouveau marguillier.

Les paroisses rassemblées en baillages, eux-mêmes groupés en « Généralités » sont au nombre de 21. A leur tête, un « Intendant » est chargé du contrôle administratif, de la police, de la justice, des finances et d'exécuter les ordres du souverain. Nos paroisses dépendent du baillage de Versailles et de la Généralité de Paris.

⁽¹⁾ (désigne les biens d'une église paroissiale et l'organisme qui est une émanation de l'assemblée des paroissiens).

⁽²⁾ (laïc chargé de la garde et de l'entretien d'une église).

LES IMPÔTS ROYAUX À PAYER POUR ÊTRE ÉLU EN AOÛT 1787 ET EN 1790

IMPÔTS DIRECTS

L'échelon de perception est la paroisse. Les indigents et les domestiques ne sont pas imposables.

TAILLES

Impôts personnels sur le patrimoine et les revenus, notamment des familles, créé en 1435. Payable par tous les roturiers du royaume, elles sont assises sur les besoins de la couronne (brevet de la taille) et répartie sur chaque taillable, proportionnellement à l'ensemble de ses ressources apparentes "estimées" par les collecteurs. Le système de calcul de taille s'améliorera au cours du 18^{ème} siècle tout en restant très arbitraire et injuste.

Il existe plusieurs types de tailles en fonction de la nature des revenus

- La **taille personnelle**, puis "réelle", véritable impôt sur le revenu des personnes physiques
- La **taille de propriété**, ancêtre de la taxe foncière, reposant sur les revenus de la propriété
- La **taille d'occupation**, ancêtre de la taxe dite d'habitation, payée par l'occupant propriétaire ou non
- Les **trois tailles dites professionnelles** : Les tailles d'exploitation, d'industrie et de commerce, et des bestiaux, liées aux revenus agricoles, commerciaux et professionnels.

LES IMPOSITIONS ACCESSOIRES (ou de second brevet) inscrites au rôle de tailles

- les **ustensiles** ⁽¹⁾ et le **quartier d'hiver** ⁽²⁾ : impôts similaires liés aux activités guerrières. Ils correspondent aux taxes payées pour financer les campagnes militaires ou le stationnement des soldats, notamment aux frontières, entre deux campagnes.
- Le **dixième** (1741) puis le **vingtième** (1749), sur la propriété, sont aussi associés au financement de l'effort de guerre.
- La **capitation** : créé en 1695, elle est payable par tous les sujets du royaume, de quelque condition qu'ils soient. Ainsi les nobles doivent payer pour leurs domestiques.

Le travail des collecteurs, nommés pour chaque année, est indemnisé par une taxe de 6 deniers par livre de taille (théoriquement 1,5 % du principal ⁽³⁾ de taille), inscrite au même rôle.

⁽¹⁾ Ancien terme d'administration militaire. Droit pour les troupes de passage de prendre chez l'habitant "le lit, le pot et la place au feu et à la chandelle". L'ustensile était quelquefois fourni en argent (Littre).

⁽²⁾ Lieu où logent les troupes pendant l'hiver, ou entre deux campagnes (Littre).

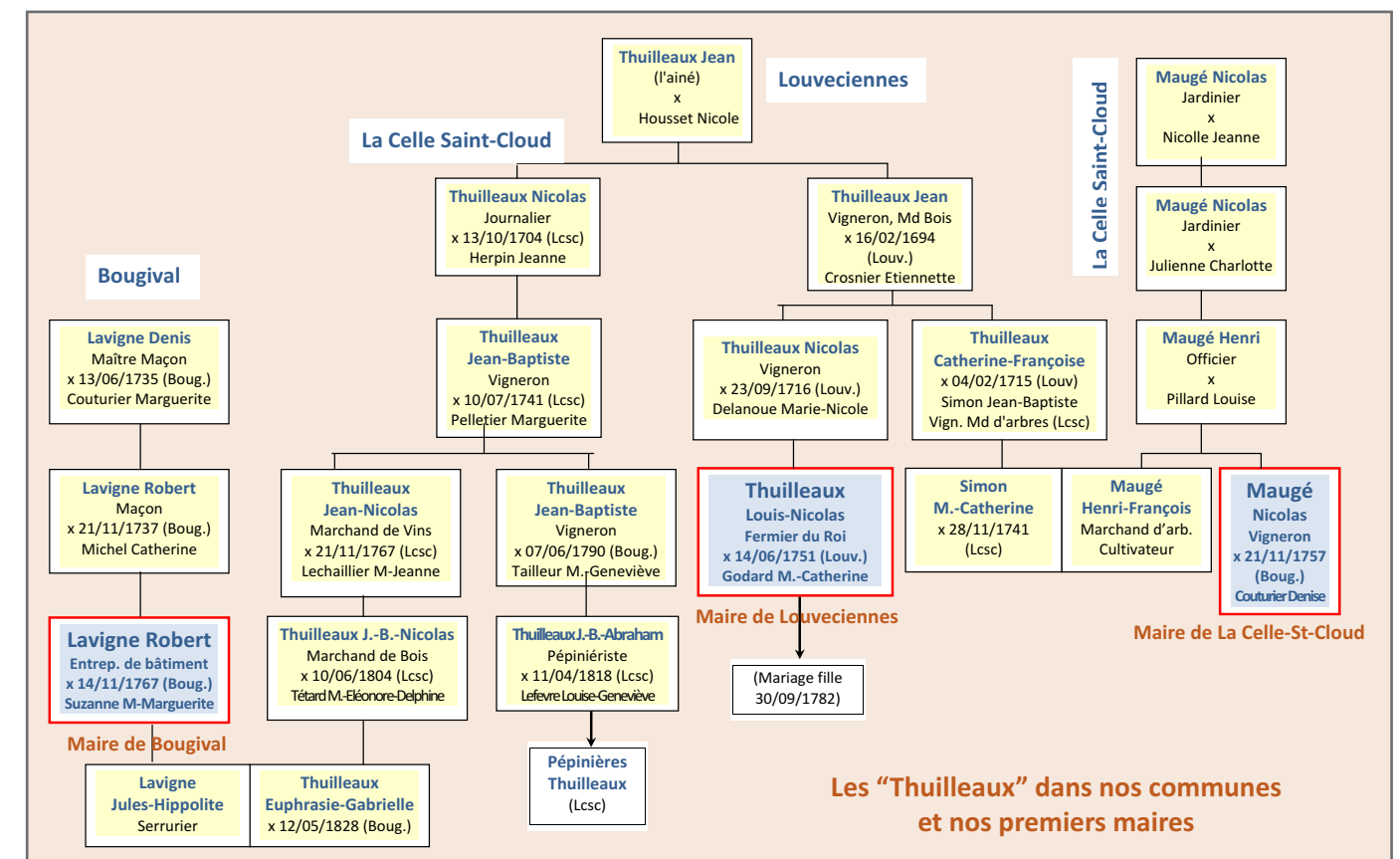
⁽³⁾ 1 livres = 20 sols & 1 sols = 20 deniers.

Cercle
Généalogique
Cellois

CGHL
Cercle Généalogique et Historique de
Louveciennes

Association de Histoire Locale
La Celle Saint-Cloud

graphisme J.Godefroy



Les "Thuilleaux" dans nos communes et nos premiers maires

BOUGIVAL

Robert Lavigne

Bougival - 13 octobre 1738 - 7 juin 1763

Maire de Bougival entre 1790 et 1793

Les premiers registres des Délibérations du Conseil Municipal de Bougival ayant été détruits par les Prussiens durant la guerre 1870, il n'est pas possible d'établir avec certitude les dates de début et de fin de mandat du premier magistrat de la commune. Néanmoins les aléas de la vie ont fait que Robert Lavigne signe "Lavigne maire", en qualité de témoin ou maire de Bougival, 29 fois le registre d'état civil : la première fois dans un acte le 13 juillet 1790 et pour la dernière fois le 26 décembre 1792 (il signe même "Lavigne maire de Bougival" le 12 novembre 1791 dans le registre de La Celle-Saint-Cloud). Les durées des mandats et dates d'élections sont alors fixées par l'Assemblée Nationale (février 1790, novembre 1791 et décembre 1792), et il est donc permis de supposer qu'il reste maire durant deux mandats consécutifs. Deux mandats seulement, car le 12 janvier 1793, apparaît dans l'état civil la signature du nouveau maire : Louis René Serrait.

Fils de Robert Lavigne, maçon, et de Catherine Michel, c'est tout naturellement qu'il devient maçon, comme son père, puis entrepreneur de bâtiments. Plus jeune de dix ans que ses deux "collègues" de La Celle-Saint-Cloud et de Louveciennes, il n'en est pas moins un personnage important comme étant le sixième plus imposé de la commune (impôts directs).

Il épouse une première fois, le 31 octobre 1763 à Bougival, Marie-Madeleine Lavigne sa cousine au 4^{ème} degré, avec laquelle il a une nombreuse descendance. Puis après le décès de sa première femme en 1792, il se marie une deuxième fois, le 14 novembre 1793, toujours à Bougival, avec Marie-Marguerite Suzanne.

Il décède le 7 juin 1808 à Bougival, à l'âge avancé de 70 ans.

L'ancien maire



Collection Robat

LA CELLE SAINT-CLOUD

Nicolas Maugé

La Celle Saint-Cloud - 8 juillet 1728 - 16 juin 1804

Maire de La Celle Saint-Cloud

du 18 février 1790 au 13 novembre 1791

et du 5 janvier 1795 au 8 novembre 1795

Fils de Henri Maugé, officier de Mgr. le duc d'Orléans et de Louise Pillard, il épouse à l'âge de 29 ans, le 21 novembre 1757, à Bougival, Denise Couturier, dont il a deux filles et décède en 1804 à l'âge de 76 ans. Vigneron de richesse moyenne, il descend d'une famille de cultivateurs, au village depuis le milieu du 16^{ème} siècle. Avant d'être maire, il est chargé de porter aux Etats Généraux à Versailles le cahier des doléances de la commune.

Le 18 février 1790, "Le Sieur Nicolas Maugé a réuni tous les suffrages et a été proclamé Maire" (26 votants). A l'énoncé du serment "de jurer de maintenir de tout son pouvoir la constitution du royaume, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de bien remplir ses fonctions", il lève la main et répète : "Je le jure". Son premier acte de magistrat de la commune porte sa signature complétée par sa fonction.

Le 13 novembre 1791, il n'est pas réélu.

Actes importants de cette première mandature :

- 9 mai 1790, élection du procureur de la commune : Nicolas Thuilleaux.
- 1^{er} août 1790, organisation de la garde nationale de La Celle-Saint-Cloud.
- 10 octobre 1790, rédaction des états de la population de la commune (104 feux).
- 14 novembre 1790, organisation du premier renouvellement municipal (27 votants).
- 21 mars 1791, rédaction de la liste des citoyens éligibles (46) et électeurs (57 dont les 46).



Collection Lefebure

et maugé maire

- 21 mars 1791, division du territoire de la commune en sept sections, reprises pour le cadastre.

- 6 novembre 1791, organisation du deuxième renouvellement municipal (35 votants).

Pour son 2^{ème} mandat, il n'est pas élu, mais nommé le 5 janvier 1795, par le district de Versailles, à la place du maire précédent, dont la municipalité trouve qu'il "ne réunit pas les lumières et l'énergie nécessaire". Il dirige la ville jusqu'au 8 novembre 1795, aux côtés de Jean-Baptiste Thuilleaux, officier municipal et frère du Nicolas Thuilleaux déjà nommé. Tous sont cousins lointains du premier maire de Louveciennes.

LOUVECIENNES

Louis-Nicolas Thuilleaux

Louveciennes - 13 février 1723 - 6 janvier 1792

Maire de Louveciennes en 1790 et 1791

Fils de Nicolas Thuilleaux, fermier du roi et "buraliste" (trésorier-payeur) et de Nicole de la Roüe, il épouse le 14 juin 1751, avec une dispense de Rome, Marie-Catherine Godard, veuve Deschamps, sa tante par alliance. Ils auront neuf enfants, dont les six premiers arrivent à raison d'un par an.

Louis-Nicolas Thuilleaux et Laurent-Vincent Le Coulteux (banquier et écuyer du Roi) sont "délégués" pour présenter aux Etats Généraux de Versailles, le 18 avril 1789, le cahier des doléances, rédigé par Laurent Le Coulteux, (cahier qui servira de modèle aux autres communes de la région). Dans ce "Plan de cahier pour les habitants du Village de Louveciennes" comportant 32 voeux, les habitants expriment entre autres :

...*"Le vœu de la conservation des jours du roi, une adresse de remerciements à Sa Majesté pour avoir daigné si particulièrement de tous ses sujets, et principalement de la classe la plus malheureuse...."*

...*"Que l'on s'occupe avant tout de nous assurer pour l'avenir, et indépendamment de tout événement, le droit qui vient de nous être accordé à cet effet..."*

...*"Que les Etats Généraux soient nécessairement convoqués au plus tard tous les trois ans et dans les cas de renouvellement de règne..."*

Dès la loi du 14 décembre 1789, Nicolas Thuilleaux, citoyen actif, qui remplit avec compétence sa charge de fermier du roi, est installé maire du village. Le premier conseil municipal se tient chez la Comtesse Du Barry.

Nicolas Thuilleaux est, jusqu'à son décès, électeur au canton de Marly pour désigner les membres de l'Assemblée des paroisses du district de Versailles.

Louveciennes, devenue "commune" en 1790, se retrouve dans l'arrondissement de Versailles et dans le Canton de Marly-la-Machine.

Le canton regroupait neuf villages et bourgades : Marly, Le Port-Marly, La Celle-St Cloud, Bougival, Louveciennes, Bailly, Noisy, Villepreux, Rennemoulin.

En 1790, Louveciennes compte 948 habitants, 900 habitants en 1793 et 569 en 1795, 379 habitants ayant fuit les révolutionnaires.

Thuilleaux



Ancien corps de garde et ancienne mairie
Ces bâtiments se trouvaient devant l'entrée de l'église et seront démolis vers 1838